

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2016**

Nombre des conseillers  
élus en fonction : 11

-----  
**Sous la présidence de M. Paul FISCHER, Maire**

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2016 sur convocation adressée par le Maire le 23 novembre 2016.

**Etaient présents** : Mme BAUER Myriam, M. FISCHER Paul, Mlle JEANNIARD Myriam, M. HALTER Etienne, Mlle LUDWIG Michèle, M. LUX Martial, M. MICHEL Jacques, M. MALAISE Damien, M. WIDLOECHER-LOUX Patrick.

**Absents excusés** : M. MATHIS Jean-Marc, M. WALTER Emmanuel.

**Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.**

**1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 15 SEPTEMBRE 2016 ET DU 8 NOVEMBRE 2016**

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 15 septembre 2016 et du 8 novembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

**2) APPROBATION DU DOCUMENT DE REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2017-2036**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le projet de révision d'aménagement forestier pour la période 2017-2036 présenté par les agents de l'ONF lors de la séance du 8 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le nouveau plan d'aménagement forestier pour la période 2017-2036, tel que présenté dans le document proposé par l'Office National des Forêts.

**3) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX FORESTIERS - EXERCICE 2017**

Le Conseil municipal prend connaissance des états prévisionnels des coupes et travaux forestiers présentés par les services de l'O.N.F. pour l'exercice 2017 qui se présente ainsi :

- L'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, fait ressortir un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 66.860 euro pour un volume de 1.107 m<sup>3</sup>. Le montant prévisionnel des travaux d'exploitation s'élève à 36.427 euro hors taxes (maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre comprises). Le bilan net prévisionnel de 30.433 euro.

- Le programme de travaux d'exploitation (annexe contrats d'approvisionnement) est de 762 m<sup>3</sup> ;

L'adoption de cet état fera l'objet d'une décision lors du prochain conseil municipal.

**Travaux patrimoniaux**

- Le programme de travaux patrimoniaux proposés sera revu lors de la prochaine séance du conseil municipal, quelques précisions étant à apporter, sachant que les travaux dits « touristiques » seront réalisés en régie par la commune.

**4) VENTE DE BILLES DE BOIS AUX PARTICULIERS – TARIF ANNEE 2017**

Le Conseil municipal décide comme les années précédentes de proposer aux familles de la commune du bois de chauffage en billes au titre de l'année 2017, et ce pour leurs besoins personnels, sachant que les familles n'ayant pas achevés les lots de l'année précédente ne pourront prétendre à un nouveau lot. En cas d'inscriptions trop nombreuses par rapport aux lots disponibles, un tirage au sort sera effectué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le prix au m<sup>3</sup> est fixé à 37,00 euro hors taxes (TVA applicable de 10 %), tarif inchangé par rapport à celui de l'année 2016.

**5) ENGAGEMENT D'UN AGENT POUR L'ENQUETE DE RECENSEMENT POPULATION 2017**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que dans le cadre de l'enquête de recensement de la population qui doit avoir lieu en 2017, il convient d'engager un agent recenseur pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'engagement de Madame Martine FISCHER, née JACQUEMIN, domiciliée à Wildersbach 105 rue du Grand Chemin, celle-ci s'étant portée candidate, et autorise le Maire à signer tous actes nécessaires pour ce recrutement temporaire.

Madame Martine FISCHER, née JACQUEMIN, recevra une rémunération forfaitaire globale brute de 1.300,00 € (Mille trois cent euros), temps de formation comprise.

**6) DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN DE M. MARCK ET MME MARCK-VILLERMAUX**

Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier du 24 octobre 2016 émanant de M. Maxime MARCK et Mme Fanny MARCK-VILLERMAUX souhaitant acquérir, afin d'y faire paître deux poneys, la parcelle communale de terrain sise section 7 n° 15 au lieu-dit « Beurheux », celle-ci jouxtant leur propriété.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaitant pas vendre la parcelle en question, autorise néanmoins M. et Mme MARCK à y faire paître leurs poneys, permettant ainsi l'entretien de ce terrain.

**7) DEPART DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE M. FLORIAN GRANDADAM**

Le maire porte à la connaissance du Conseil municipal le courrier de Monsieur GRANDADAM Florian du 26 octobre 2016 informant la commune de son souhait de quitter le logement communal qu'il occupe à l'Ancienne Ecole, 65 rue de Leyde, à compter du 26 janvier 2017. Le loyer du mois de janvier sera donc facturé au prorata de 26/31<sup>ème</sup>.

Le Conseil municipal prend acte du départ de l'intéressé de ce logement à compter du 26 janvier 2017.

**8) DEMANDE D'ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE DE LA TAXE D'HABITATION POUR PERSONNES HANDICAPEES**

Un abattement spécial à la base de la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides étant possible, et le maire faisant part d'une demande émanant de M. Jean ARGANT à cet effet, une décision sera prise lors d'une prochaine séance après plus amples renseignements sur le taux éventuellement possible à appliquer.

**9) SUBVENTION À L'ASSOCIATION « WILDERSBACH PAYSAGES VIVANTS »**

Dans le cadre des crédits alloués au budget 2016, le Conseil municipal décide de voter à l'unanimité une subvention d'un montant de 200 € au profit de l'Association « Wildersbach Paysages Vivants », en compensation de ses frais engagés lors de travaux d'entretien paysagers.

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Messieurs HALTER Etienne et MICHEL Jacques n'ont pas pris part à la présente délibération, ceux-ci faisant partie de l'association concernée.

**10) VENTE D'UNE REMORQUE COMMUNALE**

Le Maire informe le Conseil municipal que la remorque communale de marque LEGRAND acquise le 13 décembre 1989 et inscrite à l'inventaire sous n° 2182003 pour une valeur de 1.372,04 € n'est plus utilisée.

Monsieur Nicolas BALDENSPERGER, domicilié à Wildersbach, 88 rue de la Perheux, étant intéressé par son acquisition, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de céder la remorque en question à M. BALDENSPERGER au prix forfaitaire de 300,00 € (Trois cent euros).

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents à intervenir pour la réalisation de cette cession.

**11) COMMUNICATIONS - DIVERS**

**A) TRAVAUX COMMUNAUX**

Un devis de la Menuiserie Loïc JOUANNY est présenté au Conseil pour le remplacement à l'identique de l'escalier menant au 1<sup>er</sup> étage des logements sociaux 48 rue de Rothau, pour un montant TTC de 6.402 €. D'autres devis seront demandés pour comparaison.

**B) COURRIER SEL DE LA BRUCHE**

Le maire porte à la connaissance du Conseil un courrier de remerciement du SEL DE LA BRUCHE suite au prêt de la salle du Château à cette association le 1<sup>er</sup> octobre pour ses 10 ans d'existence. En contrepartie, l'association se met à la disposition de la commune pour rendre service lors d'un chantier de débroussaillage ou autre.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil municipal,